

## PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



## **EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER**

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

09/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE: CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES: 20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS

13127 VITROLLES Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013D1314

SIGNATURE:

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation FZ-262-HL (F)

29/07/2022

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 19/05/2021

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

CLIO

(1) N° dans la série du type (VIN) VF1RJA00367302522

(5) Catégorie internationale

Genre VP

Type/CNIT

Énergie

M10RENVPD230400

FH

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

84524

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

10/10/2025

25103942

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

3.4.1.a.2. ESSUIÉ-GLACE : Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme

aux exigences AR

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de

croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG

4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse

(lumière émise affectée) ARG

4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX

DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARG

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou

montage inadapté ARD, ARG

5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint AVG, AVD

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATERALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact ARG

Défaillances mineures :

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément

endommagé ARD, AV, AR, ARG

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal

fixés ou gravement rouillés ARG

Contrôle des émissions à l'échappement réalisé selon des méthodes spécifiques Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé 

## MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE G D Ripage (-8 à +8 m/km) : +0.6 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) :

Taux d'efficacité global (≥58 %) : 72 %

3 %

8 %

Forces verticales:

781 daN

491 daN

Frein de service Forces de freinage :

267 daN

258 daN

210 daN

210 daN

184 daN

Déséquilibre (<20%):

4 % Forces de freinage (efficacité): 267 daN

258 daN

13 %

184 daN

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 31 %

Émissions à l'échappement

CO ralenti (≤0.3 %) : 0.01 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0.01 % Lambda : 1.009

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -3.4 %

-17%